

Règlement du concours : Ouvert à tous les réseaux du commerce organisé indépendant ou associé.

à lire très attentivement

Règlement du concours : Ouvert à tous les réseaux du commerce organisé indépendant ou associé. Il n'est pas obligatoire d'être membre de l'IREF

1 Le Concours « **Meilleurs Franchisés & Partenaires de France** » a été créé en 1987 par l'IREF, **Fédération des réseaux européens de partenariat et de franchise**, sous le haut patronage du Ministère du Commerce et de l'Artisanat. Il est ouvert :

- aux dirigeants des têtes de réseau
- aux franchisés ou partenaires indépendants méritants, présentés par leur tête de réseau membre ou non de l'IREF limité à 2 candidats.
- aux jeunes réseaux pour la catégorie espoir
- aux personnalités à titre intuitu personae ayant œuvré au service du commerce organisé ou de l'économie française.

2 Ne peuvent concourir que les têtes de réseau ou franchisés ayant au moins deux exercices sociaux. Un délai de deux ans est requis avant de pouvoir présenter un candidat affilié ayant déjà été lauréat du concours.

3 Le dossier de candidature doit être rempli et signé par la tête de réseau et le partenaire indépendant, assisté éventuellement par sa tête de réseau ou son conseiller habituel (expert-comptable, avocat, etc). Pas de frais de candidature. Toutefois, une participation forfaitaire aux frais (cérémonie, trophée, diplôme, photos, cocktail) sera demandée selon les modalités précisées ci-dessous (*).

4 Un dispositif exceptionnel, Une visibilité augmentée, La soirée de remise des trophées, une cérémonie prestigieuse, est l'occasion exceptionnelle pour vous donner de la visibilité et augmenter votre notoriété. Le concours sera porté par une puissance médiatique, audiovisuelle et digitale, grâce à un important dispositif : Studio Gabriel, médias partenaires, viralité sur les RS, les sites internet, cnews.fr, europe1.fr et Youtube. La liste nominative des enseignes et lauréats est adressée à l'ensemble des collectivités, organismes d'Etat consulaires (CCI France, les CCI territoriales, ambassades, ministère de l'économie et des finances, fédérations professionnelles.)

* Participation Forfaitaire aux Frais pour la cérémonie de remise des trophées et diplômes : Uniquement pour les candidats retenus par le jury

Par lauréat dont l'enseigne est membre de l'IREF : Frais de participation offerts + 2 invitations gratuites (le lauréat et un(e) invité(e)), + 155 euros par invité supplémentaire. Places limitées.

Par lauréat dont l'enseigne n'est pas membre de l'IREF : Frais de participation : 1650 euros (frais d'organisation, Studio Gabriel, diplôme, trophée, photos, cocktail, service de presse, viralité sur les réseaux sociaux, visibilité médias) comprenant 2 invitations gratuites (le lauréat et un(e) invité(e)) + 155 euros par invité supplémentaire. Places limitées.

Le service de Presse de l'iref diffuse des communiqués de presse aux principaux medias économiques et professionnels.

5 Pour apprécier l'activité économique, merci de joindre le compte de résultat du candidat des deux derniers exercices, ainsi que le DIP de la tête de réseau accompagné du contrat type à jour ainsi que le logo de l'enseigne full HD en PNG avec couche alpha + photos ou vidéo de présentation du point de vente

6 Les lauréats sont autorisés à utiliser dans leur communication les labels millésimés du concours, en conformité avec les normes de l'IREF.

7 Le jury national est composé de personnalités à la compétence reconnue dans le domaine de la distribution, des services, de l'artisanat, de l'industrie et du chiffre.

8 Le dossier est à adresser au secrétariat du concours ou à remplir en ligne sur le site franchise-iref.com

CONCOURS IREF
58 avenue des Vosges 67000 Strasbourg
contact@franchise-iref.com
Tél 09 81 69 21 30

Le jury se réunissant en juin 2025, les dossiers doivent parvenir impérativement avant le 6 juin 2025. La cérémonie de remise des trophées aura lieu en novembre 2025. La date précise sera communiquée aux lauréats.

LE JURY EST PRÉSIDÉ PAR ALAIN DI CRESCENZO, PRÉSIDENT DE CCI FRANCE.

Alain AFFLELOU, Président du prix JEAN-PAUL CLÉMENT
Bruno ANGLES, Directeur Général du Groupe AG2R La Mondiale
Yves AUDDO, Président du Conseil du Commerce de France - CDCF
Gérard ATLAN, Ancien Président du Conseil du Commerce de France, Conseiller du Président
Olivier BADOT, Professeur, doyen de l'ESCP Europe
Didier BLANCHARD, Président de la Fédération des Centres de Gestion Agréés - FCGA
Agnès BRICARD, 1ère Femme Présidente d'honneur du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables (2011-2012)
Philippe CATTIAUX, Ancien Directeur du Commerce Intérieur, Vice Président de l'IREF
Pamela CESARETTI, Déléguée internationale de l'IREF, secteur Amérique latine
Jean-Philippe CHENARD, Avocat au barreau de Paris, Président de la Commission Juridique de l'IREF
Marie-José DACY, Responsable projets, BUREAU VERITAS CERTIFICATION
Georges DRUON, Expert en coaching
Christian EINHORN, Trésorier de l'IREF, Expert-Comptable MAZARS

Edgard EGNELL, CCI France, Pôle de développement des entreprises et territoires
Diana GRIGUER, Master franchisé Boulangeries Paul
Henri HANON, Directeur adjoint du cabinet du DG, Groupe AG2R La Mondiale
Jean-Luc HEIMBURGER, Président de la CCI Alsace Eurométropole
Jean-Charles HERRENSCHMIDT, Président du Groupe METIN / PEUGEOT
Jean-Louis HOERLÉ, Ancien Président CCI Alsace, membre d'honneur de l'IREF
Michel KAHN, Président de l'IREF, Expert en franchise et partenariat
Félicien LAPIERRE, Responsable Pôle Franchise, BNP PARIBAS
Emmanuel LE ROCH, Délégué Général PROCOS
Catherine SALOMON, Secrétaire Générale de l'IREF. Consultante en franchise et partenariat.
Pierre THIVOLET, Journaliste économique
Raymond VANUXEM, Lauréat du Concours « Les lauréats de la Décennie »
Jean-Luc WEYL, Lauréat du Concours « Les lauréats de la Décennie » pluri-partenaire



contact@franchise-iref.com
www.franchise-iref.com



DOSSIER DE CANDIDATURE 2025



38^e CONCOURS MEILLEURS FRANCHISÉS & PARTENAIRES DE FRANCE



Merci de répondre à toutes les questions et de fournir tous documents éventuels illustrant vos déclarations.

Dossier à retourner au secrétariat du concours :
IREF Concours
58 avenue des Vosges
67000 Strasbourg
ou remplir en ligne sur : franchise-iref.com

ou flashez
ce QR code



IREF - Siège social : contact@franchise-iref.com
14-16 Boulevard Malesherbes 75008 Paris
Tél : 09 81 69 21 30
www.franchise-iref.com
www.franchise-iref.tv

TÊTE DE RÉSEAU

Enseigne du réseau :

Activité principale : Date de création du réseau :

Nbre de franchisés ou partenaires Nbre d'unités propres :

Type de contrat

Nom du responsable décideur de l'enseigne:

Tél : e-mail :

Adresse du lieu d'exploitation :

Code postal : Ville :

Nom du contact pour le suivi du dossier :

Tél : e-mail :

FRANCHISÉ / PARTENAIRE INDÉPENDANT

Nom et prénom :

Date de création de l'entreprise :

Adresse du lieu d'exploitation :

Code postal : Ville :

Tél :

e-mail :

DOSSIER DE CANDIDATURE 2025-2026 : TÊTE DE RÉSEAU ■ OU FRANCHISÉ / PARTENAIRE ■

À retourner avant le 6 juin 2025 en courrier simple (pas de recommandé) ou directement sur le site.

Toutes les mentions sont obligatoires.

Forme juridique

Dénomination sociale

Nom personnel Auto entrepreneur
 SARL SA ou SAS
 Autre

Implantation

Nbre d'agences ou de points de vente :

Tête de réseau :

Affilié(e) :

Surface totale de vente en m² (si applicable) :

Loyer moyen:

Nbre d'habitants dans votre zone de chalandise :

Vous êtes situé :

En centre-ville En zone commerciale
 En périphérie de ville En zone rurale
 En centre commercial En ZI / ZA

Personnel employé

Nbre de personnes travaillant dans l'entreprise :

Combien d'emplois avez-vous créés les 12 derniers mois :

Formation et perfectionnement

• Durée de la formation initiale :

• Formation permanente : oui non

Assurés par :

Tête de réseau
 Un organisme extérieur

Financement

Quel est votre partenaire bancaire principal ?
.....



Activité à l'export

Votre enseigne est-elle présente à l'international ?
 Non Oui Dans quels pays ?

Certification

Votre réseau est-il certifié ? Oui Non
Si oui, par quel organisme ?

Satisfaction clients et NPS

Votre réseau dispose-t-il d'outils pour mesurer la satisfaction client ?

Non Oui, lesquels :

	Euros Dernier exercice clos le :	Euros Exercice antérieur clos le :
.....		

Données financières (à remplir par le candidat)

A. Immobilisations (valeurs brutes d'acquisitions)

B. Total de l'actif

C. Capitaux propres

Données de gestion

1. Chiffre d'affaires

2. Bénéfice avant impôts

3. Rémunération de l'exploitant (et de son conjoint éventuellement)

4. Montant de la marge brute commerciale (sur ventes ou services)

5. Coût déboursé pour vos actions de publicité locale

6. À quelle hauteur contribuez-vous au budget publicitaire national ?

Je soussigné(e) prénom/nom certifie l'exactitude des renseignements portés sur ce questionnaire.

À le

Cachet et signature du parrain ou de la marraine : (facultatif)

Cachet et signature du franchiseur ou partenaire principal :

Cachet et signature du franchisé ou partenaire indépendant :

POUR PARTICIPER AU CONCOURS, C'EST SIMPLE !

Présentez librement et sur l'honneur les actions que vous avez mises en oeuvre au service de votre réseau en 2024.

Exemple(s) de domaine(s) d'action(s) concerné(s) ?

Cochez les domaines d'action et décrivez les raisons (sur papier libre ou par dossier documenté) qui vous font penser que vous êtes un(e) candidat(e) performant(e) (maxi 3 rubriques / maxi 6 pages).

- Économique et financier
- Commercial ou marketing
- Management interne ou externe
- Communication (RP, média, réseaux sociaux,...)
- Initiative IA
- Omnicanalité
- Créativité, innovation
- Formation
- RSE & Action citoyenne et solidaire
- Multi-franchise
- Master franchise
- International
- Autre, précisez :

Dossier à compléter, à télécharger ou à remplir sur le site franchise-iref.com

À joindre au dossier :

- le compte de résultat
- DIP complet incluant le contrat type à jour fourni par la tête de réseau.
- le logo de votre enseigne (au format Full HD en PNG avec couche alpha)
- photo du point de vente extérieur, intérieur ou vidéo de présentation (1 minute maxi)